

ARRETE DU MAIRE N° 2022/197

OBJET: Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules afin d'effectuer les travaux de raccordement électrique Rue du moulin par l'entreprise BOUYGUES.

Madame la Maire de la Commune de SENE,

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités locales modifiée par plusieurs textes et notamment par la loi 96-142 du 21 février 1996 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, à 2212-2, L 2213-1 à L2213-6 et L2542-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-1 à R411-8, R411-25 à R411-32 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1;

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, arrêté du 7 juin 1977, complétée et modifié ;

Vu la demande de : l'Entreprise BOUYGUES - SAINT AVE.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'effectuer les travaux de raccordement électrique Rue du moulin par l'entreprise BOUYGUES

ARRETE

Article 1er:

A partir du 8 juillet 2022 jusqu'au 22 juillet 2022 afin de réaliser les travaux de terrassement avec fouille de 10 mètres sous accotement pour le raccordement électrique Rue du moulin (Propriété ROUGIER) par l'entreprise BOUYGUES, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules.

Les dispositions ci-après seront appliquées :

- la vitesse des véhicules sera réglementée à 20 km/h,
- la circulation pourra être réglementée par un alterna à commande, manuelle ou automatique ou par panneaux réglementaires,
- la circulation des piétons sera maintenue et protégée,
- le chantier sera balisé et visible de jour comme de nuit,
- le domaine public situé dans l'emprise du chantier sera réservé à l'entreprise effectuant les travaux pour le stockage des matériaux et l'installation de chantier,
- le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Hôtel de ville Place de la Fraternité CS 70023 56860 SÉNÉ

Tél. 02 97 66 90 62 Fax 02 97 66 91 86 contact@sene.bzh

www.sene.bzh

Article 2:

A compter de la publication du présent arrêté, la signalisation règlementaire sera mise en place par le pétitionnaire, selon les délais règlementaires.

Article 3:

Madame la Maire de Séné, la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Theix-Noyalo, et l'entreprise BOUYGUES qui réalise les travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera retranscrit dans le registre des arrêtés municipaux et publié selon les modalités en vigueur définies par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au pétitionnaire.

Fait à SENE, le 5 juillet 2022

La Maire,

Sylvie SCULO



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : PAVY Prénom : Magalie			
Dénomination : Bouygues E&S - Saint Ave Représenté par :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK			
Code postal 6 9 1 3 4 Localité :DARDILLY CEDEX Pays : France			
Téléphone 0, 2, 7, 8, 6, 2, 0, 1, 8, 0, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : byes-ave-d@demat.sogelink.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom:Prénom:			
Adresse Numéro ; Extension ; Nom de la voie ;			
Code postalLocalité :Pays :			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération En agglomération En agglomération Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : R DU MOULIN Code postal _5_6_8_6_0_ Localité SENE			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure ; Oui Non Si oui indiquer la référence :			
Description des travaux : terrassement de 10M sous accotement pour le raccordement électrique de ROUGIER			
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :			
Date prévue de début des travaux : 0,8,0,7,2,0,2,1 Durée des travaux (en jours calendaires) :5			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :5 Date de début de réglementation _08 _07 _2022 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement			
Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de : Circuler Véhicules légers poids lourds	Stationner véhicules légers poids lourds	Dépasser véhicules légers poids lourds
Vitesse limitée à : km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :		
Autres prescriptions :		
	signalisation spécifique au chantier sont	enectues par :
	prise spécialité	
	Représenté par :	
	n : Nom de la voie :	
	:Pays	
AND	ப டடட Indiquez l'indicatif pour le pays é	tranger :
Courriel:	= -	
Pièces jointes à la demande	struction du dossier, la demande d'arrêté es	nt accompagnée d'un dessier comprenent
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ême	t l'évaluation de la gêne occasionnée au usa Plan des travaux 1/200 ou 1/500én	
		Schema de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5	000mm	
J'atteste de l'exactitude des informations	fournies X	
Fait à : DARDILLY CEDEX		Le: 0 1 0 7 2 0 2 2
Nom : PAVY Pré	nom : Guillaume Qualité :	



